

Initiatives ministérielles

paux et régionaux, a une capacité limitée de me rencontrer comparativement à un député urbain.

Je veux demander à mon collègue s'il rencontre les mêmes problèmes et s'il croit, comme le député de Kindersley—Lloydminster, que l'augmentation du personnel de comté justifie l'agrandissement des circonscriptions rurales de manière à ce que leur voix puisse être valablement entendue en cette Chambre?

M. Crête: Monsieur le Président, le rappel du nom des communautés de Saint-Roch-des-Aulnaies et Sainte-Louise-des-Aulnaies m'aide à répondre à la question du député. Il y a quelques semaines, on a eu l'occasion de rencontrer les maires de cette MRC.

Notre rencontre portait sur la volonté de décentralisation existant dans les différentes régions du Québec. Pour me rendre à cette rencontre, j'ai dû parcourir 75 km dans la municipalité régionale de comté qui est celle où sont situées ces deux paroisses qui sont une des extrémités de mon comté.

Cela démontre que d'agrandir le territoire ne serait pas une bonne solution, étant donné qu'on a déjà une très grande superficie de territoire à couvrir.

• (2225)

Par contre, j'ai une autre solution à suggérer et je crois que le député de Bellechasse serait d'accord avec moi. On se rend compte que la solution serait d'éliminer la double représentation, car elle est inutile. Aujourd'hui, il y a des députés fédéraux, des députés provinciaux qui se recourent dans des territoires semblables, se recourent aussi dans des champs de juridiction semblables. On ne sait pas qui est responsable de quoi. Lorsque les citoyens viennent nous voir dans nos circonscriptions, ils ne se demandent surtout pas s'il s'agit d'une juridiction provinciale ou fédérale. Ils viennent voir leur député.

C'est un constat que les Québécois ont fait. Ils aimeraient, de façon significative, à plus de 70 p. 100 dans les sondages, avoir affaire à un seul député, un député qui aurait la responsabilité de les représenter dans le Parlement national qui sera à Québec et qui pourrait possiblement être délégué par ce Parlement-là dans une assemblée parlementaire conjointe avec le Canada pour faire des suggestions sur la façon de gérer le partenariat entre le Québec et le Canada, lorsque le Québec aura fait le choix de la souveraineté.

De la sorte, on éliminerait beaucoup de coûts inutiles, beaucoup de réalités que l'on vit actuellement. Nous, députés fédéraux, on doit appeler le député provincial. S'il n'est pas de notre parti, c'est un peu plus difficile. Souvent, les gens ne savent pas, lorsqu'ils viennent nous voir, s'il y aura une solution à un endroit où l'autre. Nous devons faire nous-mêmes la démarche s'il y a des programmes provinciaux ou des programmes fédéraux qui existent. Je pense que c'est plutôt là que se situe le problème.

En conclusion, je voudrais dire aussi que dans un coin de pays comme le nôtre, dans ma circonscription de Kamouraska—Ri-

vière-du-Loup, dans la circonscription de Bellechasse, dans tout le littoral du Saint-Laurent qui est le berceau du seul peuple francophone en Amérique du Nord, où on retrouve des Lévesque, des Pelletier, des Ouellet. . .

M. Langlois: Des Crête, des Langlois.

M. Crête: Des Langlois et des Crête, oui. Peut-être en moins grand nombre les Crête dans cette région.

J'aimerais qu'on se rende compte que les Québécois n'en sont plus à des questions de tuyauterie, ils en sont à régler les questions d'architecture. Nous, du Bloc québécois, avons ici le mandat de défendre les intérêts du Québec. C'est pour cela que, en ce qui a trait à la carte électorale du Québec, nous l'avons faite pour assurer aux Québécois le plus de chances possible d'être représentés adéquatement. Nous sommes à quelques mois d'une décision beaucoup plus fondamentale qui va nous permettre non seulement d'être représentés adéquatement, mais d'avoir le plein contrôle de notre développement. Je pense que c'est là que se trouve l'avenir du Québec et que va se faire le choix des Québécois.

[Traduction]

M. Stephen Harper (Calgary—Ouest, Réf.): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais expliquer exactement ce dont nous parlons ce soir.

Nous examinons actuellement les amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-69 qui modifie le projet de loi que le Sénat avait déjà modifié, le projet de loi C-18, lequel visait à modifier et à suspendre les commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Il y a autre chose que je voudrais ajouter, si cela peut aider à clarifier la situation. Si nous acceptons tous ces amendements ou une partie d'entre eux, le processus sera modifié. Cela entraînera la modification du projet de loi C-18, qui sera ensuite suspendu. Nous nous servirons du processus modifié et aurons de nouvelles limites des circonscriptions électorales pour les prochaines élections.

Cependant, si nous décidons de ne donner suite à aucun de ces amendements, le processus demeurera inchangé et se poursuivra dans sa forme actuelle. C'est l'incroyable odyssee à laquelle nous participons étant donné le désir du gouvernement de redéfinir encore une fois les limites des circonscriptions électorales, pour des raisons qui sont de moins en moins claires chaque jour. Je pense que je vais m'arrêter ici, avant de moi-même m'embrouiller.

Le député de Bellechasse a parlé d'un point très intéressant dans son discours. Il a vraiment parlé du rôle du Sénat dans la présentation de ce genre d'amendements. C'est une question intéressante, parce que je pense que le rôle du Sénat est une question qui préoccupe tous les députés de la Chambre. En cette fin de siècle, à l'aube du XXI^e siècle, nous sommes l'un des rares pays dans le monde, même en comptant le monde non démocratique, à avoir un Parlement où le quart des sièges sont occupés par des membres non élus.